

05-03-21

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-et-unième jour du mois de mars deux mille cinq (2005), à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Louise Dionne
Gilberte Fournier
Lise Lévesque
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Raynald Caissy
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Yvon Dubé
Claude Fortin
Denis Goulet
Raymond Joly
Jean-Pierre Lavoie
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Jean-Yves Poirier
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Jeannine Bérubé, directrice des services éducatifs
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles

Absences motivées :

Sara Deschênes
Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Normand Michaud

05-03-21-202

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

M. Raymond Tudeau remet un certificat de reconnaissance à M^{me} Cathy Morin, élève du Centre de formation Rimouski-Neigette, pour souligner sa performance lors du concours « Le Mot d'or 2004 du français des affaires au secondaire ».

05-03-21-203 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Aucune question n'est soumise.

05-03-21-204 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M. Patrice Cayouette, représentant du Comité de parents, mentionne qu'aucune réunion du Comité de parents ne s'est tenue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

05-03-21-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 a) Ouverture de la séance et présences;
- b) Certificat de reconnaissance;
- 2.0 Période de questions réservée au public;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.0 **Décision**
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2005 :
 - < Approbation;
 - < Suivis;
 - 5.2 Liste des spécialités et des sous-spécialités en formation professionnelle 2005-2006 - Pour adoption (Paul Labrecque);
 - 5.3 Liste des spécialités à l'éducation des adultes 2005-2006 - Pour adoption (Paul Labrecque);
 - 5.3 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Pour adoption (Jacques Poirier);
 - 5.4 Règles de répartition des allocations budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2005-2006 - Pour adoption (Jacques Poirier);
 - 5.5 Travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante au pavillon Saint-Rémi - Octroi du contrat (Carl Ruest);
 - 5.6 Travaux correctifs reliés à la pyrite à l'école le Mistral - Détermination des critères d'évaluation pour le choix des professionnels (Carl Ruest);

- 5.7 Travaux correctifs reliés à la pyrite à l'école le Mistral - Formation d'un comité de sélection des professionnels (Carl Ruest);
- 5.8 Structure du réseau des écoles (Paul Labrecque);
- 5.9 Conseil supérieur de l'éducation - Proposition de candidature (Paul Labrecque);
- 5.10 Règles de procédures pour les séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif (Raymond Tudeau);
- 5.11 Autorisations de voyages - Commissaires et directeur général (Paul Labrecque);
- 5.12 Poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux ressources financières :
- ✓ Ouverture de poste;
 - ✓ Formation du comité de sélection (**huis clos**) (Paul Labrecque);
- 5.13 Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement - Ouverture de poste et formation d'un comité de sélection (**huis clos**) (Paul Labrecque);
- 5.14 Nomination intérimaire au poste de directrice ou de directeur à l'école le Mistral (**huis clos**) (Paul Labrecque);
- 6.0 **Information**
- 6.1 Rapport du président ;
- 7.0 Questions nouvelles;
- 8.0 Levée de la séance.

DÉCISION

05-03-21-206 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2005 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2005, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

05-03-21-207 LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES SOUS-SPÉCIALITÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2005-2006 - POUR ADOPTION

ATTENDU la nécessité de définir annuellement les sous-spécialités de la formation professionnelle;

ATTENDU l'avis du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter la liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle pour l'année 2005-2006.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

05-03-21-208 LISTE DES SPÉCIALITÉS À L'ÉDUCATION DES ADULTES 2005-2006

ATTENDU la nécessité de définir annuellement les spécialités de la formation générale des adultes;

ATTENDU l'avis du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adopter la liste des spécialités de la formation générale des adultes pour l'année 2005-2006.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

05-03-21-209 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES - POUR ADOPTION

ATTENDU les articles 193 et 275 de la Loi sur l'instruction publique concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2005-2006 à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les consultations qui ont été effectuées sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2005-2006*.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

05-03-21-210 RÈGLES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2005-2006 - POUR ADOPTION

ATTENDU les *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* adoptés par le Conseil des commissaires le 21 mars 2005, conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU l'étude du document en Comité plénier;

Il est proposé par M^{me} Gilberte Fournier et résolu d'adopter les *Règles de répartition des allocations budgétaires de fonctionnement et d'investissement, année 2005-2006*, à la Commission scolaire des Phares.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

05-03-21-211 TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE AU PAVILLON SAINT-RÉMI - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour les travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante au pavillon Saint-Rémi;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de l'architecte responsable du projet;

Il est proposé par M. Yvon Dubé et résolu d'octroyer le contrat à la firme « Les Isolations Grenier inc. » plus bas soumissionnaire conforme au montant de 77 296,80\$ pour réaliser ce projet.

05-03-21-212 TRAVAUX CORRECTIFS RELIÉS À LA PYRITE À L'ÉCOLE LE MISTRAL - DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS

ATTENDU l'avis reçu du ministère de l'Éducation confirmant son accord à participer financièrement dans le cadre de la mesure 50560 aux travaux de correction à réaliser à l'école le Mistral relativement aux bris causés par la présence de pyrite sous les fondations;

ATTENDU l'Instruction ministérielle relative à l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de retenir les critères d'évaluation suivants pour l'étude des offres de service par le Comité de sélection en vue d'une recommandation au Conseil des commissaires;

Il est également résolu d'accepter les taux de pondération proposés.

1. SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTES

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
1. L'expérience du chargé de projets : évaluation de l'expérience du coordonnateur de projets en considérant la complexité et l'envergure des projets réalisés et la contribution spécifique de ce dernier à ces projets. Son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires peut être prise en considération.	5
2. Organisation du projet : évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont la firme dispose pour sa réalisation.	5
3. Expérience de la firme et de l'équipe proposée : évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de l'équipe proposée dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés. De plus, la firme devra démontrer son leadership dans l'équipe de construction et plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des coûts.	5

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
4. Honoraires perçus : évaluation de la valeur des honoraires perçus pour des contrats ou avenants conclus avec la Commission scolaire des Phares au cours des cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres (voir note A).	5
5. Expérience particulière : évaluation de l'expérience de la firme dans des projets relatifs à des travaux de correction dus à des problèmes de soulèvement associés à la présence de pyrite dans le socle rocheux (voir note B).	5

2. SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIEURS

2.1 Spécialité : Structure

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
1. L'expérience du chargé de projets : évaluation de l'expérience du coordonnateur de projets en considérant la complexité et l'envergure des projets réalisés et la contribution spécifique de ce dernier à ces projets. Son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires peut être prise en considération.	5
2. Organisation du projet : évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont la firme dispose pour sa réalisation.	5
3. Expérience de la firme et de l'équipe proposée : évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de l'équipe proposée dans le domaine spécifique du contrat à adjudger et dans des projets similaires réalisés. De plus, la firme devra démontrer une capacité de travailler en collaboration avec l'architecte dans la recherche de la meilleure solution possible.	5
4. Honoraires perçus : évaluation de la valeur des honoraires perçus pour des contrats ou avenants conclus avec la Commission scolaire des Phares au cours des cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres (voir note A).	5
5. Expérience particulière : évaluation de l'expérience de la firme dans des projets relatifs à des travaux de correction dus à des problèmes de soulèvement associés à la présence de pyrite dans le socle rocheux (voir note B).	5

Note A : Relativement aux honoraires perçus, l'établissement de la note se fera comme suit :

La firme présente sur son offre de service à l'endroit requis, la valeur des honoraires perçus et à percevoir en vertu des contrats et des avenants autorisés dans les cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres.

Dans le cas où la firme a perçu ou doit percevoir des honoraires dans le cadre d'un consortium, la firme indiquera son pourcentage de participation audit consortium et à défaut, la Commission scolaire établira un pourcentage de participation au prorata du nombre de firmes constituant le consortium.

Dans le cas où un consortium dépose une offre de service, les honoraires réputés perçus par ce consortium seront la somme des honoraires perçus ou à percevoir que chaque constituant du consortium a perçu individuellement ou dans le cadre d'un autre consortium avec la Commission scolaire, au prorata de leur participation au projet.

Formule utilisée pour déterminer la note eu égard à ce critère :

$$\text{Note} = 5 \times 1 - \frac{\text{hon}_f}{\text{hon}_{\max}}$$

hon_f : Honoraires perçus et à percevoir par la firme en vertu des contrats et des avenants autorisés dans les cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres.

hon_{max} : La plus élevée des deux (2) valeurs suivantes :

- a) la plus grande valeur en honoraires obtenue par une firme parmi les firmes mises en concurrence ;
- b) la valeur en honoraires estimée pour la rémunération de tous les services à être confiés à la firme dans le cadre du contrat à octroyer.

Note B : La firme devra présenter une nomenclature des projets auxquels elle a participé activement et qui étaient associés à des problèmes occasionnés à des bâtiments par la présence de pyrite dans le socle rocheux sous les fondations. Elle devra préciser son rôle et ses réalisations (études, plans et devis, etc.) ainsi qu'identifier son expertise en la matière.

05-03-21-213 TRAVAUX CORRECTIFS RELIÉS À LA PYRITE À L'ÉCOLE LE MISTRAL - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS

ATTENDU le projet de réalisation de travaux correctifs reliés à la pyrite à l'école le Mistral;

ATTENDU les dispositions de l'Instruction ministérielle sur l'octroi de contrats de services professionnels relativement au choix des firmes retenues, prévoyant notamment que le directeur des Services des ressources matérielles fait partie du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de nommer les personnes suivantes membres du Comité chargé de procéder à l'étude des offres reçues et de faire une recommandation au Conseil des commissaires :

- M. Patrice Cayouette;
- M. Claude Fortin.

Il est également résolu de nommer M^{me} Cathy-Maude Croft secrétaire dudit comité.

05-03-21-214 STRUCTURE DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS

ATTENDU la détermination des effectifs scolaires pondérés;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

ATTENDU la consultation de l'Association des directions d'établissement;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'affecter les 32 postes de cadres d'établissement générés selon le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2005.

Établissement	Nombre de cadres affectés
L'Écho-des-Montagnes/Lavoie	1
L'Estran	1
Élisabeth-Turgeon	2
Boijoli La Colombe	1
Bois-et-Marées Lévesque	1
Le Grand-Pavois	1
L'Aquarelle	2
Des Sources Sainte-Luce	1
Du Havre/Saint-Rosaire	1
La Rose-des-Vents	1
Des Merisiers	1
Des Beaux-Séjours	1
Du Rocher/D'Auteuil	1
Les Alizés	1
Norjoli L'Envol	1
Les Cheminots	1
De la Rivière/institutionnelle du secteur Centre	1
Des Hauts-Plateaux	1
Langevin	2
Saint-Jean	2
Le Mistral	3
Paul-Hubert	5
TOTAL	32

05-03-21-215 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION - PROPOSITION DE CANDIDATURE

ATTENDU que le Conseil supérieur de l'éducation s'adresse à la Fédération des commissions scolaires du Québec afin d'obtenir des propositions de candidatures à l'une ou l'autre de ses cinq commissions permanentes ;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de soumettre la candidature de M^{me} Jeannine Bérubé à la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'elle fasse les recommandations appropriées auprès du Conseil supérieur de l'éducation.

05-03-21-216 RÈGLES DE PROCÉDURES POUR LES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

ATTENDU la résolution 04-12-13-144;

ATTENDU les échanges intervenues en Comité plénier concernant les procédures d'élection du président, du vice-président du Conseil des commissaires et des membres du Comité exécutif;

ATTENDU la volonté du Conseil des commissaires d'intégrer la *Procédure d'élection du président, du vice-président du Conseil des commissaires et des membres du Comité exécutif* au document intitulé *Règles de procédures pour les séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif*;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'abroger la *Procédure d'élection de la présidente et du président, de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil des commissaires et des membres du Comité exécutif* contenu au *Recueil des règles de gestion* et d'adopter la nouvelle *Procédure d'élection du président, du vice-président du Conseil des commissaires et des membres du Comité exécutif*.

Il est également résolu de fusionner dans un seul document les règles de procédures adoptées le 13 décembre 2004 et la présente procédure d'élection, document intitulé *Règles de procédures pour les séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif*.

Ce document est déposé pour consultation au bureau du Secrétariat général.

05-03-21-217 AUTORISATIONS DE VOYAGES - COMMISSAIRES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document DG-AV-04-05-13.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

05-03-21-218 HUIS CLOS

À 20 h 10, il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de continuer la séance à huis clos.

05-03-21-219 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 29, il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de siéger en séance publique.

05-03-21-220 POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX RESSOURCES FINANCIÈRES - OUVERTURE DU POSTE

ATTENDU que le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux ressources financières sera vacant à compter du 12 mars 2004;

ATTENDU la structure administrative de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux ressources financières de la Commission scolaire des Phares

05-03-21-221 POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX RESSOURCES FINANCIÈRES - FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU l'ouverture du poste effectuée en vertu de la résolution 05-03-21-220;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines de la Commission scolaire*;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de former un comité de sélection pour le comblement du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux ressources financières et d'y désigner les trois commissaires suivants :

- ✓ M^{me} Pauline Michaud;
- ✓ M. Raynald Caissy;
- ✓ M. Alain Rioux;
- ✓ M. Raymond Joly, substitut.

05-03-21-222 BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT - OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU l'intention de la Commission scolaire des Phares de constituer une banque de candidatures afin de prévoir et de préparer la relève de directions d'établissement ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des personnes concernées ;

Il est proposé par M^{me} Gilberte Fournier et résolu de former un comité de sélection pour la constitution d'une banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement qui serait composé de :

- < trois commissaires ;
- < deux représentants du Comité de parents ;
- < deux directions d'établissement ;
- < du directeur général adjoint ;
- < de la directrice des services éducatifs du secteur des jeunes ;
- < du directeur général.

Il est également proposé et résolu de désigner les trois commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- < M^{me} Pauline Michaud;
- < M. Guy Potvin;
- < M. Alain Rioux.

Il est aussi résolu de désigner la personne suivante pour agir comme substitut :

- < M^{me} Louise Dionne.

05-03-21-223 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR À L'ÉCOLE LE MISTRAL

ATTENDU que le poste de directeur de l'école le Mistral est vacant en raison de l'absence du titulaire du poste;

ATTENDU le *Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général (C.C.r.3-1999)*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de nommer par intérim M^{me} Pierrette Riou au poste de directrice de l'école le Mistral jusqu'au retour au travail du titulaire du poste mais n'excédant pas le 30 juin 2005.

05-03-21-224 INFORMATION

Le sujet suivant est traité à titre d'information :

a) Rapport du président.

05-03-21-225 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 34, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2005

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

05-03-21-202	Certificat de reconnaissance
05-03-21-203	Période de questions réservée au public
05-03-21-204	Période réservée aux commissaires parents
05-03-21-205	Adoption de l'ordre du jour
	Décision
05-03-21-206	Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2005 - Approbation et suivis
05-03-21-207	Liste des spécialités et des sous-spécialités en formation professionnelle 2005-2006 - Pour adoption
05-03-21-208	Liste des spécialités à l'éducation des adultes 2005-2006
05-03-21-209	Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Pour adoption
05-03-21-210	Règles de répartition des allocations budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2005-2006 - Pour adoption

NUMÉRO DE RÉOLUTION :**TITRE :**

05-03-21-211	Travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante au pavillon Saint-Rémi - Octroi du contrat
05-03-21-212	Travaux correctifs reliés à la pyrite à l'école le Mistral - Détermination des critères d'évaluation pour le choix des professionnels
05-03-21-213	Travaux correctifs reliés à la pyrite à l'école le Mistral - Formation d'un comité de sélection des professionnels
05-03-21-214	Structure du réseau des établissements
05-03-21-215	Conseil supérieur de l'éducation - Proposition de candidature
05-03-21-216	Règles de procédures pour les séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif
05-03-21-217	Autorisations de voyages - Commissaires et directeur général
05-03-21-218	Huis clos
05-03-21-219	Retour en séance publique
05-03-21-220	Poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux ressources financières - Ouverture du poste
05-03-21-221	Poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux ressources financières - Formation du comité de sélection

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

05-03-21-222

Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement - Ouverture de poste et formation d'un comité de sélection

05-03-21-223

Nomination intérimaire au poste de directrice ou de directeur à l'école le Mistral

05-03-21-224

Information

a) Rapport du président

05-03-21-225

Levée de la séance